

11 JANVIER 1932

307

137

E 2001 (C) 3/157

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères du Département politique,
P. Dinichert, à la Légation de Suisse à Buenos-Aires*

Copie

L R

Berne, 11 janvier 1932

Sous ce pli, nous avons l'honneur de vous transmettre la copie d'une lettre, avec annexe, du 31 décembre dernier¹, par laquelle la Direction générale à Zurich du Crédit Suisse nous demande d'appuyer les démarches que la succursale à Santiago de la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud à Paris, a accepté d'entreprendre en faveur de l'établissement financier de Zurich.

Ainsi que vous le verrez, ces démarches tendent à obtenir que le Gouvernement chilien renonce à ajourner la fixation des modalités en vue du remboursement d'une avance de £ 50000 que le Crédit Suisse avait consentie au Gouvernement précité.

Dans la lettre ci-jointe, le Crédit Suisse nous expose le point de vue que le Directeur de la succursale à Santiago, de la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud a été chargé de faire valoir auprès des Autorités chiliennes.

Nous vous serions fort obligés d'intervenir de la façon qui vous paraîtra la plus opportune auprès du Gouvernement de Santiago en vue de la défense des intérêts du Crédit Suisse, dont il est question ci-dessus, et de donner au Consul général de Suisse dans cette ville les instructions nécessaires afin qu'il attire verbalement l'attention de ce Gouvernement sur l'importance que nous attachons à la requête dont il s'agit².

1. Cf. annexe au présent document.

2. Dans une lettre du 25 janvier au Département politique, le Crédit suisse modifiait cependant ses instructions:

[...]

... nous nous proposons de transmettre directement une requête aux Autorités chiliennes, renonçant au ministère de la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud, à Santiago, dont nous vous avons demandé d'abord d'appuyer les démarches. Nous nous réservons à cet égard et ainsi que vous nous y autorisez, de vous adresser ces prochains jours le texte de notre requête et les pièces justificatives, en vous priant de les transmettre, après examen, au Ministre de Suisse, à Buenos Aires.

Dans ces conditions et afin d'éviter que votre Légation de Buenos Aires intervînt à deux reprises à l'égard de la même demande, nous vous saurions gré de bien vouloir télégraphier à Buenos Aires, afin de suspendre vos premières instructions (E 2001 (C) 3/157).

ANNEXE

/.../ Notre Banque est actuellement créancière du Gouvernement Chilien pour une somme de £ 50 000.-. – en Bons du Trésor échus le 17 novembre dernier et non payés, et qui représentaient notre participation d'un tiers dans une avance de £ 150 000.-. – consentie au Gouvernement Chilien par contrat du 23 avril 1931, intervenu entre ce Gouvernement et MM. N.M. Rothschild & Sons, à Londres, agissant tant en notre nom qu'au nom de diverses Banques de France et de Hollande.

La Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud, à Paris, intéressée elle-même pour un montant analogue a bien voulu se charger de la défense commune de nos intérêts dans cette affaire et a prié le Directeur de sa Succursale de Santiago d'intervenir auprès du Gouvernement Chilien afin d'obtenir satisfaction.

Nous avons adopté le point de vue suivant lequel notre avance ayant été consentie au mois de mai dernier, alors que la situation des finances du Chili était déjà difficile, elle ne saurait être traitée comme celle des Banques Anglaises qui date du mois de novembre 1930.

Ci-inclus vous voudrez bien trouver copie d'un télégramme adressé par Monsieur Cavin, à Santiago, à la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud, à Paris et qui condense la réponse du Gouvernement Chilien, qui aurait ainsi l'intention d'ajourner la fixation des modalités du remboursement de l'avance ci-dessus en le subordonnant à la conclusion d'un règlement général concernant la Dette Extérieure du Chili.

Nous pensons qu'une solution équitable devrait comporter tout au moins le paiement au comptant des intérêts arriérés, à la date du renouvellement désiré par le Gouvernement Chilien.

C'est ce point de vue que défendra Monsieur Cavin, Directeur de la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud, à Santiago, avec l'appui du Représentant diplomatique du Gouvernement Français au Chili.

Afin de donner plus de poids à la démarche de Monsieur Cavin, nous nous permettons de solliciter de votre bienveillance également en ce qui nous concerne l'appui de nos Autorités diplomatiques ou consulaires au Chili, Monsieur Cavin se faisant un honneur de se mettre entièrement à leur disposition dans cette affaire.